

C.C.A. S. D'ONET LE CHATEAU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 SEPTEMBRE 2022

REGISTRE GENERAL DU CCAS N° 03 - 2022

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le mardi 13 septembre 2022, sur convocation qui leur a été adressée le 9 septembre 2022.

Président : M. KEROSLIAN Jean-Philippe.

Présents : Mme BEC Dominique, Mme BOULOC Marie-Thérèse, M. KEROSLIAN Jean-Philippe, Mme LATAPIE Christine, Mme MONTEILLET Jeanine, M. TRIADOU Sylvain.

Absents et excusés : Mme BOIDIN Marie-Claude, Mme COURTIAL Isabelle, M. FLAK Jean-Pierre (procuration à M. TRIADOU Sylvain), M. PAULAT Jean-Luc, Mme VITIELLO Françoise.

Mme Dominique BEC est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du compte-rendu** général du Conseil d'Administration du 12 avril 2022
2. **Compte rendu des commissions permanentes** réunies depuis le dernier Conseil d'Administration
3. **Délibérations** :
 - Délibération n° 2022-CA-17 : Budget CCAS 2022 – Décision modificative n° 1
 - Délibération n° 2022-CA-18 : Mise en place d'une mutuelle communale
4. **Examen des dossiers individuels** :
 - Aides financières
 - Aides sociales légales
5. **Questions diverses**

1. **Approbation du compte-rendu général du Conseil d'Administration du 12 avril 2022** :
Le compte-rendu général du Conseil d'Administration du 12 avril 2022 est approuvé sans aucune observation.
2. **Compte rendu des commissions permanentes** réunies depuis le dernier Conseil d'Administration :
Les Commissions permanentes réunies depuis le dernier Conseil d'Administration ont examiné 14 demandes d'aide financière : 6 aides financières ont été accordées pour un montant total de 965,16 €.

3. Délibérations :

N° 2022-CA-17 – BUDGET CCAS 2022

Décision modificative n° 1

Vu la délibération du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 12 avril 2022, relative au vote du budget primitif 2022,

Considérant les nouvelles dépenses et recettes survenues ou à venir sur l'exercice 2022, à savoir :

- L'augmentation à compter du 1^{er} juillet 2022 du point d'indice de rémunération de 3,5 %,
- Le paiement d'une cotisation d'assurance du personnel,
- L'intégration du solde d'exécution de la section d'investissement reporté correspondant aux restes à réaliser 2021,
- L'augmentation du FCTVA en recette d'investissement résultant de l'achat d'un appartement en 2021.

Pour la Section de Fonctionnement

DEPENSES

Chapitre	Article	Intitulé	Proposition DM 1
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	3 100,00
012	6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 735,00
Total des dépenses			5 835,00

RECETTES

Chapitre	Article	Intitulé	Proposition DM 1
74	7474	Dotations et participation de la Commune	5 835,00
Total des recettes			5 835,00

Pour la section d'investissement

DEPENSES

Chapitre	Article	Intitulé	Proposition DM 1
21	2138	Immobilisations corporelles Autres constructions	5 046,40
23	2313	Immobilisations en cours Constructions	16 000,00
Total des dépenses			21 046,40

RECETTES

Chapitre	Article	Intitulé	Proposition DM 1
001	7474	Solde d'exécution de la section de d'investissement reporté	5 045,40
10	10222	FCTVA	16 000,00
Total des recettes			21 046,40

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, adoptent la décision modificative n° 1 du budget 2022 du CCAS telle que présentée ci-dessus.

N° 2022-CA-18 – MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration que la protection de la santé est un principe constitutionnel, notamment rappelé dans le préambule de la Constitution de 1946, mais également par le législateur qui a institué un droit pour tous à l'accès à la santé et aux soins. Pourtant, plusieurs millions de Français ne disposent que du régime général de la Sécurité Sociale pour se soigner, n'ayant pas la possibilité et la capacité financière pour souscrire une mutuelle, permettant une meilleure prise en charge des soins. Face à ce constat, de nombreuses communes, animées d'un sentiment légitime de solidarité à l'égard des populations les plus défavorisées, ont décidé de mettre en place des mutuelles santé. Ainsi, la mise en place d'une mutuelle communale s'inscrit naturellement dans la politique sociale de la commune, et dans la volonté de celle-ci d'instituer une véritable politique de solidarité dans un domaine aussi essentiel qu'est la protection de la santé et d'accès réel aux soins.

Dans le cadre de sa politique sociale visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, la commune d'Onet-le-Château et notamment son CCAS soutiennent donc les dispositifs mis en place par l'Association MUT' COM à destination de tous les habitants, et plus particulièrement aux jeunes sans emploi, étudiants, seniors, professions libérales, commerçants, chômeurs, agriculteurs, intérimaires, certains salariés en CDD, certains salariés à multi employeurs, certains salariés en CDI temps partiel et tous les fonctionnaires territoriaux de la commune y compris ceux n'y résidant pas ou plus généralement toute personne n'entrant pas dans le cadre des obligations de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) et souhaitant améliorer sa couverture maladie complémentaire.

Monsieur le Président présente la Mutuelle Communale, mutuelle à destination de l'ensemble des administrés de la Commune, par la mise en place d'une plateforme de complémentaire santé.

Ainsi, il est mis en place une grille de prestations adaptées au libre choix de l'administré, afin qu'il bénéficie d'une couverture santé adaptée à sa situation et ajustée à celle-ci.

La souscription du contrat ne donne pas lieu à une sélection médicale et à l'établissement d'un questionnaire de santé, l'administré n'effectue pas d'avance d'argent, grâce à la carte du tiers payant, et aucune condition d'âge n'est requise.

La gestion du contrat et les remboursements peuvent être effectués grâce à un espace internet dédié.

La Mutuelle Communale est donc ajustée aux besoins profonds des administrés, privés d'une couverture complémentaire santé, désireux de pouvoir efficacement bénéficier de l'accès aux soins et à une meilleure santé.

Vu la proposition de la Mutuelle Communale pour l'amélioration du pouvoir d'achat de ses adhérents et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité :

- ACCREDITE la Mutuelle Communale pour proposer aux administrés des offres de mutuelles santé,
- AUTORISE la mise en place d'un plan de communication afin d'informer les habitants de la Commune de la possibilité de souscrire à la Mutuelle Communale,
- AUTORISE M. le Président du CCAS à signer tout document à intervenir en la matière.

4. Examen des dossiers individuels :

- Aides financières :

Sur 3 dossiers présentés, les 3 familles ont obtenu une aide financière d'un montant total de 472,96 €.

- Aides sociales légales :

Demandes de prise en charge :

Pour les frais d'hébergement en Foyer d'hébergement : 1 admission

Pour les frais d'hébergement en EHPAD : 3 admissions

5. Question diverses :

- Point Octobre Rose 2022

Madame BEC précise qu'en partenariat avec le CRCDC Oc et la Ligue contre le cancer, le CCAS d'Onet-le-Château s'associe cette année encore à l'opération Octobre Rose, campagne de communication ayant pour mission et ambition de sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche.

Cette année, plusieurs manifestations vont se succéder à partir du 1^{er} octobre avec pour objectif essentiel de permettre à toutes les femmes castonétoises d'avoir accès aux informations sur cette pathologie et pouvoir réaliser par la suite un dépistage.

Le lancement de ce mois d'information est programmé le samedi 1^{er} octobre à l'Athyrium, avec une thématique forte pour la journée : « Mon combat, ma Force ».

Les visiteurs auront la chance de s'essayer à différents sports de combat et profiter des différents ateliers animés par la Ligue contre le cancer, le CRCDC Oc, CAMI Sport et santé, le planning familial, un(e) sophrologue, une diététicienne... pour échanger ensemble.

Ce programme sera complété par deux autres RDV : une soirée théâtre suivie d'un débat le 8 novembre à la MDA aux Costes Rouges et des ateliers « Nutrition Santé » sur 3 sessions, les 1^{er}, 6 et 8 décembre.

S'en suit une discussion sur la nécessité de programmer à partir de l'an prochain un évènement pouvant drainer un plus grand nombre de castonétois.

- Point voyage des séniors

Madame BEC précise que le voyage des séniors se déroule du 10 au 17 septembre 2022 à la Grande Motte au Club Belambra sur la presqu'île du Ponant.

44 séniors y participent + 1 accompagnatrice.

Le départ s'effectue en bus de l'Athyrium le 10 septembre à 15 h 00 avec un retour le 17 septembre à 16 h 00 à l'Athyrium.

Le CCAS prend en charge le transport avec Ruban Bleu ainsi que l'assurance annulation et l'hébergement de l'accompagnant pour un coût total d'environ 2 700€.

Les participants paient 410 € et peuvent bénéficier d'une aide de 180 € de l'ANCV selon leurs revenus.

- Point plan canicule 2022

Mme Dominique BEC précise que 60 personnes sont inscrites sur le registre du plan canicule cette année (en 2021 : 70 personnes inscrites et en 2020 : 83 personnes inscrites).

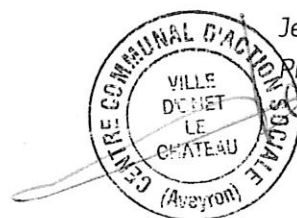
Cet été, les séniors ont été appelés 16 jours par les agents du CCAS en semaine et par les élus les week-end et jours fériés :

- Les 16, 17 et 18 juin
- Les 17, 18, 19, 20 et 21 juillet
- Les 2, 3, 4, 5, 6, 7, 11 et 12 août

La Secrétaire de séance,



Dominique BEC



Jean-Philippe KEROSLIAN,
Président du C.C.A.S.,

Publié le 17 FEV 2023